

**PROCES-VERBAL DE SANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 07 AVRIL 2025**

Nombre de membres :
Membres élus : 15
En fonction : 11
Présents : 9
Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de convocation : 25 mars 2025
Transmise par mail le : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mailly-Le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire se sont réunis à 18h30 ans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25 mars 2025 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Mme Géraldine MICAUD, M Jean Michel DEDIEU, M Jean-Baptiste VILLEMEN Adjoints, Mme Emmanuelle BOUDIN, Mme Laurence DA SILVA, Mme Valérie VANZELE, M Didier MARVILLE, M Jean-Pierre SESTRE, conseillers municipaux.

Membre absent : Mme Meryem BENETON

Membre absent excusé : M Mickaël ROUGE avec pouvoir à Mme Géraldine MICAUD

Secrétaire de séance : Mme Laurence DA SILVA

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE 10 FEVRIER 2025 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE 2025/008 :

Monsieur Le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. En phase d'expérimentation, il deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Le Maire laisse la parole au 1^{er} adjoint pour la présentation du Compte Financier Unique 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	285 956,56	173 877,71
012	Charges de personnel	136 750,00	134 182,29
014	Atténuation de produits	8 500,00	6 023,00
65	Autres charges de gestion courantes	133 731,90	123 797,73
66	Charges financières	1 000,00	595,58
67	Charges exceptionnelles	600,00	26910,00
68	Dotations aux Amortissements	1 900,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTION	568 438,46	465 386,31
023	Virement à la section d'investissement	86 000,00	0

042	Opérations d'ordre entre section	0	0
	Total dépense d'ordre de fonctionnement	86 000,00	0
	TOTAL GENERAL	654 438,46	465 386,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé
013	Atténuation de charges	2100,00	577,00
70	Produits des services	48 610,00	40 449,29
73	Impôts et taxes	47 381,00	39 080,25
731	Fiscalité locale	210 300,00	223 513,00
74	Dotations et participations	196 318,00	204 610,45
75	Autres produits gestion courante	36 250,00	50 007,57
76	Produits financiers	1	1,22
77	Produits exceptionnels		18 954,69
78	Reprise sur amortissements		4610,28
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTION	540 960,00	581 803,75
042	Opérations d'ordre entre section	0	0
7761	Différence sur réalisation		10 110,00
	Excédent de fonctionnement reporté	322 713,59	322 713,59
	TOTAL GENERAL	863 673,59	914 627,34

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ar- ticles	Libellés	rar2023+ BP2024	REALISE 2024	RAR 2024
001	Déficit investissement reporté	0,00		
1641	emprunt capital	70335,42	70335,42	
165	dépôts et cautionnements	4000,00	0,00	4000,00
	TOTAL CHAPITRE 16	74335,42	70335,42	4000,00
192	plus ou moins value		10110,00	
	TOTAL CHAPITRE 040	0,00	10110,00	0,00
202	Elaboration PLU	0,00		
2031	Etudes	25846,00	6768,00	19078,00
	TOTAL CHAPITRE 20	25846,00	6768,00	19078,00
204158 2	Subvention equi FDEY EP LED	30000,00	15892,47	14107,53
	TOTAL CHAPITRE 204	30000,00	15892,47	14107,53
2111	Terrains	29100,00	6300,00	22800,00
2113	Terrains aménagés autres que voi- rie	20000,00	0,00	10000,00
2128	aménagement City Stade	132768,00	132564,76	0,00
21311	Toiture caserne des pompiers	55000,00	0,00	55000,00
21318	Autres bâtiments publics	7200,00	11775,47	0,00
21321	Immeuble de rapport	0,00	2730,00	0,00
2138	Mise aux normes électricité ate- lier ENB/bat communaux	15438,06	0,00	15438,06
2138	Camping	14138,60	0,00	14138,60
2138	Maison des 4 Pieux	0,00	0,00	0,00
2138	Toiture escalade	9487,41	0,00	0,00
2138	Logement poste	21001,73	0,00	18000,00
2138	Construction abri tracteur, maté- riel, ENB			
2138	Construction Préau SDF ENB			

2152	aménagement voirie sécurité	10000,00	0,00	10000,00
21568	Bornes incendie	5663,28	2913,83	2749,45
215731	Tracteur	72000,00		
21578	Autres matériels techniques (y compris radars pédagogiques)	8619,45	14323,44	0,00
2158	Enveloppe matériel équipement agent	4000,00	0,00	4000,00
21828	autres matériels de transport		72000,00	0,00
2183	matériel de bureau (portable camping)			
21848	Mobilier mairie	7200,00	6338,21	
2188	autres immobilisations corporelles	0,00		0,00
	TOTAL Chapitre 21	411616,53	248945,71	152126,11
275	Dépôt et cautionnement versés	0,00		
	TOTAL GENERAL	541 797,95	352 051,60	189311,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	rar2023 +bp 2024	Réalisé 2024
001	Excédent reporté	309 198,95 €	309 198,95 €
021	virement de la section de fonctionnement	86 000,00 €	
024	Produit de cession d'immobilisation	16 800,00 €	
10222	FCTVA	2 000,00 €	6 482,45 €
10226	Taxe aménagement	0,00 €	
1068	Affectation du résultat	0,00 €	
1322	Subvention région camping	1 250,00 €	1 250,00 €
1322	Subvention region eco paturage		
1322	subvention DRAC	0,00 €	
13461	Subvention DETR- travaux mairie		
13461	Subvention DETR-travaux épicerie		
13461	Subvention DETR-salle d'escalade	12 614,00 €	14 328,00 €
1323	subvention département-salle d'escladae	8 628,00 €	8 628,00 €
1323	subvention-village de l'Yonne- caserne es pom-piers	16 625,00 €	
1323	Subvention-village de l'Yonne- stade multisports	29 841,00 €	29 841,00 €
13258	subvention 3CVT	25 000,00 €	
1335	Amendes radars automatiques		2 296,00 €
13461	subvention DETR- Stade multisports	29 841,00 €	29 841,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	885,31 €
21828	Matériel roulant -vente tracteur	0,00 €	26 910,00 €
	TOTAL GENERAL	541 797,95	429 660,71

Excédent de fonctionnement de la commune constaté 2024 : 449 241.03€

Excédent d'investissement de la commune constaté 2024 : 77 609.11€

Solde des restes à réaliser dépenses : 189 311.64€

A la suite de ces présentations, Monsieur Le Maire, se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de MAILLY-LE-CHATEAU ;

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DE LA COMMUNE : 2025/009

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Financier Unique 2024 ce jour, Statuant sur la reprise des résultats 2024,

Reprenant le bénéfice d'investissement 2023 de 309 198.95 €

Constatant que le compte financier unique 2024 présente un excédent d'investissement de 77 609 .11€

Constatant le solde négatif des restes à réaliser de 189 311.64€

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent de 449 241.03€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DECIDE,

- la reprise de ce résultat au budget primitif 2025 en investissement pour 77 609,11€ en 001 excédent investissement reporté

D'AFFECTER LE RESULTAT de fonctionnement comme suit :

- En investissement au compte 1068
excédent de fonctionnement capitalisé : 111 702.53 €
- En fonctionnement au compte 002 –
excédent fonctionnement reporté : 337 538,50 €

Remarques, interventions, observations :

Néant.

**BUDGET COMMUNE : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE
M57 AU 01^{ER} JANVIER 2025 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS : 2025/010**

Monsieur Le Maire rappelle que selon L'article L. 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas-là, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance évitant ainsi les délibérations modificatives du budget.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- lui donner tous les pouvoirs à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

DONNE tous les pouvoirs à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA COLLECTIVITE : 2025/011

Monsieur Le Maire précise que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-2-28 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes de moins de 3500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées et les études comptabilisées au compte 2031 si elles ne sont pas suivies de travaux est obligatoire.

L'amortissement est une technique qui permet de constater la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28) et un débit en dépenses de fonctionnement (compte 68111). L'amortissement peut être réalisé selon plusieurs méthodes : linéaire variable et dégressive. La méthode linéaire étant la plus favorisée par les collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

FIXE les durées d'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 et les études comptabilisées au compte 203 pour une période de 5 ans en linéaire ;

INDIQUE que les amortissements non passés seront régularisés sur 5 ans à compter de l'exercice 2025 et que les prochains projets seront désormais amortis au prorata temporis à la mise en service des biens ;

CHARGE Monsieur Le Maire de prévoir les écritures au Budget Primitif 2025.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

6. TAUX D'IMPOSITION 2025 : 2025/012:

La commission budget-finances s'est réunie le 24 mars 2025 afin d'étudier la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 et le projet du Budget Primitif 2025. Un avis favorable a été émis par la commission à la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025.

- Taxe Foncière sur le Bâti 2025 (TFB): 37,49%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti 2025 (TFNB): 33,93%
- Taxe d'Habitation 2025 (TH): 9.86%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas augmenter les taux qui sont fixés comme suit pour 2025 :

- Taxe Foncière sur le Bâti 2025 (TFB): 37,49%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti 2025 (TFNB) : 33,93%
- Taxe d'Habitation 2025 (TH): 9.86%

Remarques, interventions, observations :

Néant.

7.BUDGET PRIMITIF 2025 : 2025/013 :

Monsieur Le Maire laisse la parole à l'adjoint en charge des finances, Monsieur Jean-Baptiste VILLEMEN pour la présentation du Budget Primitif 2025 arrêté en dépenses de fonctionnement à la somme de 734 152, 43€ et en recettes de fonctionnements à la somme de 882 670,50€ : excédent 148 518.07€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé	BP 2025
011	Charges à caractère général	285 956,56	173 877,71	351 230,69
012	Charges de personnel	136 750,00	134 182,29	138 200,00
014	Atténuation de produits	8 500,00	6 023,00	8 500,00
65	Autres charges de gestion courantes	133 731,90	123 797,73	134 121,74
66	Charges financières	1 000,00	595,58	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	26910,00	600,00
68	Dotations aux Amortissements	1 900,00	0,00	24 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTION	568 438,46	465 386,31	659 152,43
023	Virement à la section d'investissement	86 000,00	0	75 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	0	0	0
	Total dépense d'ordre de fonctionnement	86 000,00	0	75 000,00
	TOTAL GENERAL	654 438,46	465 386,31	734 152,43

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Prévu	Réalisé	BP 2025
013	Atténuation de charges	2100,00	577,00	1700,00
70	Produits des services	48 610,00	40 449,29	33 610,00
73	Impôts et taxes	47 381,00	39 080,25	39 081,00
731	Fiscalité locale	210 300,00	223 513,00	232 688,00
74	Dotations et participations	196 318,00	204 610,45	196 751,00
75	Autres produits gestion courante	36 250,00	50 007,57	41 300,00
76	Produits financiers	1	1,22	2,00
77	Produits exceptionnels		18 954,69	
78	Reprise sur amortissements		4610,28	
	TOTAL RECETTES REELLES FONCTION	540 960,00	581 803,75	
042	Opérations d'ordre entre section	0	0	
7761	Différence sur réalisation		10 110,00	
	Excédent de fonctionnement reporté	322 713,59	322 713,59	337 538,50
	TOTAL GENERAL	863 673,59	914 627,34	882 670,50

B-INVESTISSEMENTS

Ar-ticles	Libellés	REALISE 2024	RAR 2024	BP 2025	BP 2025+RAR 2024
001	Déficit investissement reporté				
1641	emprunt capital	70335,42		81 153,00	81 153,00
165	dépôts et cautionnements	0,00	4000,00	0,00	4 000,00
	TOTAL CHAPITRE 16	70335,42	4000,00	81 153,00	85 153,00
192	plus ou moins value	10110,00			
	TOTAL CHAPITRE 040	10110,00	0,00	0,00	0,00
202	Elaboration PLU				
2031	Etudes	6768,00	19078,00		19 078,00
	TOTAL CHAPITRE 20	6768,00	19078,00	0,00	19 078,00
204158 2	Subvention equi FDEY EP LED	15892,47	14107,53		14 107,53
	TOTAL CHAPITRE 204	15892,47	14107,53	0,00	14 107,53
2111	Terrains	6300,00	22800,00		22 800,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	10000,00		10 000,00
2128	aménagement City Stade	132564,76	0,00		0,00
21311	Toiture caserne des pompiers	0,00	55000,00		55 000,00
21318	Autres bâtiments publics	11775,47	0,00	4 000,00	4 000,00
21321	Immeuble de rapport	2730,00	0,00		
2138	Mise aux normes électricité atelier ENB/bat communaux	0,00	15438,06		15 438,06
2138	Camping	0,00	14138,60	25 000,00	39 138,60
2138	Maison des 4 Pieux	0,00	0,00		0,00
2138	Toiture escalade	0,00	0,00		0,00
2138	Logement poste	0,00	18000,00	12 000,00	30 000,00
2138	Construction abri tracteur, matériel, ENB			20 000,00	20 000,00
2138	Construction Préau SDF ENB			50 000,00	50 000,00
2152	aménagement voirie sécurité	0,00	10000,00	29 500,00	39 500,00

21568	Bornes incendie	2913,83	2749,45	15 172,00	17 921,45
21578	Autres matériels techniques (y compris radars pédagogiques)	14323,44	0,00	17 000,00	17 000,00
2158	Enveloppe matériel équipement agent	0,00	4000,00		4 000,00
21828	autres matériels de transport	72000,00	0,00		
21848	Mobilier mairie	6338,21			
	TOTAL Chapitre 21	248945,71	152126,11	172 672,00	324 798,11
275	Dépôt et cautionnement versés				
	TOTAL Chapitre 040			12 964,00	12 964,00
2115	Terrains bâtis			2 364,00	2 364,00
2128	Autres agencements et aménagements			2 500,00	2 500,00
2151	Réseaux de voirie			8 100,00	8 100,00
	TOTAL GENERAL	352 051,60	189 311,64	266 789,00	456 100,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En dépenses et recettes d'investissement, le Budget Primitif 2025 est arrêté à 456 100.64€.

Articles	Libellés	rar2023 +bp 2024	Réalisé 2024	BP 2025
001	Excédent reporté	309 198,95	309 198,95	77 609,11
021	virement de la section de fonctionnement	86 000,00		75 000,00
024	Produit de cession d'immobilisation	16 800,00		0,00
10222	FCTVA	2 000,00	6 482,45	2 000,00
10226	Taxe aménagement	0,00		0,00
1068	Affectation du résultat	0,00		111 702,53
1322	Subvention région camping	1 250,00	1 250,00	0,00
1322	Subvention region eco paturage			5 200,00
1322	subvention DRAC	0,00		0,00
13461	Subvention DETR- travaux mairie			0,00
13461	Subvention DETR-travaux épicerie			0,00
13461	Subvention DETR-salle d'escalade	12 614,00	14 328,00	0,00
1323	subvention département-salle d'escalade	8 628,00	8 628,00	0,00
1323	subvention-village de l'Yonne- caserne es pompiers	16 625,00		16 625,00
1323	Subvention-village de l'Yonne- stade multisports	29 841,00	29 841,00	0,00
13258	subvention 3CVT	25 000,00		25 000,00
1335	Amendes radars automatiques		2 296,00	0,00
13461	subvention DETR- Stade multisports	29 841,00	29 841,00	0,00
1641	Emprunt construction hangar			105 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	885,31	4 000,00
21828	Matériel roulant -vente tracteur	0,00	26 910,00	
28004	Amortissements Immos			21 000,00
2031	Chapitre 40- Etudes			12 964, 00
	TOTAL GENERAL	541 797,95	429 660,71	456 100,64

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Remarques, interventions, observations :

Monsieur Le Maire présente les principaux projets de travaux pour cette année :

- La construction d'un préau à L'Espace Nature du Beauvais ;
- La construction d'un abri pour le tracteur et le matériel à l'Espace Nature du Beauvais ;
- Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la salle des fêtes en partenariat avec l'ATD89 ;
- La réfection de la toiture de la caserne des pompiers ;
- De nouveaux aménagements au camping.

SUPERETTE : REVISION TEMPORAIRE DU LOYER : 2025/014

Monsieur Le Maire rappelle que cette proposition de révision temporaire de loyer avait été évoquée en questions diverses lors de la dernière séance, l'idée étant de faciliter l'installation du nouveau gérant. Il précise que ses prédécesseurs ont aussi bénéficié d'une aide à leur arrivée et afin de maintenir une équité, il propose d'abaisser le loyer actuel de 250€ à 60€ pendant 4 mois à compter du 01^{er} mai 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DONNE SON ACCORD pour la révision temporaire de loyer à 60€ pendant 4 mois à compter du 01^{er} mai 2025 ;

CHARGE Monsieur Le Maire d'émettre les titres correspondant à compter du 1^{er} mai 2025.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

CAMPING : SAISON 2025 : 2025/015

Monsieur Le Maire propose après étude du groupe travaillant sur le dossier « camping », les dates suivantes pour la saison 2025 :

Ouverture le vendredi 13 juin 2025.

Fermeture dimanche 21 septembre 2025.

Et le recours à deux adjoints techniques intérimaires pour accomplir les différentes missions :

-Régisseur principal de camping

-Régisseur remplaçant de camping. (il interviendra les jours de repos du régisseur principal)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions présentées ci-dessus.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

CAMPING : TARIFS HEBERGEMENT SAISON 2025 : 2025/016

Monsieur Le Maire indique que le groupe de travail propose de reconduire les tarifs pratiqués en 2024 pour la saison 2025, à l'exception du tarif pour les caravanes, désormais à 4.50€ au lieu de 4€ et l'intégration du tarif (avec ou sans sac de couchage) pour les nuitées en cabane en bois.

Adulte	3.90€
Enfant	1.50€
Emplacement	3.50€
Véhicule	2.00€
Electricité	4.00€
Machine à Laver	3.50€
Camping-car	6.50€
Caravane	4.50€
Bivouac tente	8.50€
Forfait 2 personnes (électricité, caravane, camping car et emplacement)	18.00€
Nuit cabane sans sac de couchage	25.00€
Nuit cabane avec sac de couchage	30.00€
Caution cabane	15.00€

A noter, une remise de 10% sera appliquée pour un séjour de 7 jours et plus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour la saison 2025.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : 2025/017:

Monsieur Le Maire explique que les dernières saisons ont démontré que la gestion du snack du camping dans son ensemble (le personnel, la comptabilité et la logistique) était très chronophage pour les élus encadrants. Le groupe de travail a réfléchi à la mise en place d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine. Ainsi un indépendant à 'son compte' se verrait confier toute cette intendance et serait soumis en retour au paiement d'une redevance à la commune par le biais d'une convention. Il s'agit d'un accord légal qui régit l'utilisation des biens appartenant à la sphère publique par des entités privées ou publiques.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur ce système de gestion et précise que dans un second temps lorsque que le ' *gérant* ' sera choisi, il conviendra lors d'une prochaine séance de l'autoriser à signer la convention précisant le montant de la redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la mise en place d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public pour la gestion du snack du camping municipal 'Le Pré du Roi'.

Remarques, interventions, observations :

Néant.

ACQUISITION DE TROIS DEFIBRILLATEURS : 2025/018 :

Monsieur Le Maire explique qu'afin de répondre aux obligations, il est envisagé de renouveler le défibrillateur actuel et d'en acquérir deux autres. Ils seront installés dans les différents Etablissements Recevant du Public (un en Mairie, un à la Salle des Fêtes de l'Espace Nature du Beauvais et le dernier au Camping pendant la saison estivale et qui pourra être déplacé en fonction des besoins).

Il laisse la parole à Monsieur Didier MARVILLE, élu en charge du dossier pour la présentation des différents devis reçus. Trois sociétés ont été consultées (SAS BLN, Medical Service89 et Défibril), Il souligne que le devis le moins-disant de la société DEFIBRIL correspond aux attentes, car contrairement aux autres, il comprend un service de maintenance annuel et propose la reprise du matériel obsolète.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

CHOISIT le devis de la société DEFIBRIL pour un montant de 4 174.00€ HT soit 5008.80€ TTC pour l'achat de trois défibrillateurs.

Remarques, interventions, observations :

Jean-Michel DEDIEU souligne l'importance de la maintenance de ces appareils, l'entretien de l'équipement actuel n'est plus possible, les électrodes compatibles sont difficiles à trouver. Monsieur Jean-Pierre SESTRE s'interroge sur l'installation des défibrillateurs, Monsieur Didier MARVILLE indique qu'ils arriveront préinstallés, il restera à les fixer aux endroits choisis.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE : CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE : 2025/019

Monsieur Le Maire présente les devis reçus du prestataire LAYER BUREAUTIQUE pour le changement du matériel informatique du poste du secrétariat de la Mairie. Il indique que suite aux récents dysfonctionnements matériels, il est envisagé de changer l'ordinateur, de renforcer le système de sauvegarde via l'installation d'un boîtier NAS et continuer le renforcement de la cybersécurité

- première offre sur 5 ans : 143.07€ HT/mois soit 171.68€ TTC /mois

-deuxième offre sur 3 ans : 188.52€ HT/mois soit 226.22€ TTC /mois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

CHOISIT l'offre sur 3ans pour un montant de 188.52€ HT /mois soit 226.22€ TTC/mois

Remarques, interventions, observations :

Néant.

EN QUESTIONS DIVERSES ONT ETE EVOQUES LES SUJETS SUIVANTS :

-**Demande de subvention** pour la fête annuelle de la Résidence-Club Grégoire DIREZ : lecture du courrier.

-**Le Petit Castellais** : la nouvelle édition a été distribuée. Merci à tous les rédacteurs !

-**Construction du Préau** : l'architecte a été reçu, les plans seront bientôt réceptionnés et diffusés aux élus.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Jean-Pierre SESTRE : les travaux de rénovation du monument aux morts sont prévus en juillet de cette année. **Madame Valérie VANZELE** précise que l'association du Souvenir Français a accordé une subvention de 1500€ pour cette réfection. **Monsieur Didier MARVILLE** indique qu'une subvention a été également sollicitée auprès de l'Office National des Combattants et des victimes de Guerre (ONaVCG). Affaire à suivre !

Madame Valérie VANZELE invite les enfants à participer à la chasse aux œufs du dimanche 20 avril 2025 à 10h30 à l'Espace Nature du Beauvais. A vos paniers !

Madame Géraldine MICAUD : explique que suite aux dernières rénovations, le camping municipal 'Le Pré du Roi' a retenu l'attention du Canal du Nivernais. Il sera valorisé sur leur site, des panneaux seront installés pour l'indiquer.

Monsieur Jean Michel DEDIEU : revient sur le retour des moutons à l'Espace Nature du Beauvais dans le cadre de l'éco-pâturage et du suivi scientifique associé.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19h50.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

TABLES DES DELIBERATIONS :

Délibération 2025/008 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune.

Délibération 2025/009 : Affectation du résultat 2024 de la commune.

Délibération 2025/010 : Budget commune : mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2025 : application de la fongibilité des crédits.

Délibération 2025/011 : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations de la collectivité.

Délibération 2025/012 : Taux d'imposition 2025.

Délibération 2025/013 : Budget Primitif 2025.

Délibération 2025/014 : Supérette : révision temporaire du loyer.

Délibération 2025/015 : Camping : Saison 2025.

Délibération 2025/016 : Camping : Tarifs hébergement saison 2025

Délibération 2025/017 : Autorisation Temporaire du Domaine Public.

Délibération 2025/018 : Acquisition de défibrillateurs.

Délibération 2025/019 : Secrétariat de la Mairie : changement du matériel informatique.

13